

allusions teintées d'esprit de parti, et qu'on a porté des accusations ou insinué que la Chambre avait été saisie du bill pour des raisons d'ordre politique, pour la défense du premier ministre (M. Trudeau) ou de quelque autre ministre, ou quelque chose du genre.

Je suis en faveur de ce bill. J'ai dit plusieurs fois que je l'appuyais, mais à cause du discours très séduisant prononcé par le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), je demande aux députés la faveur d'exposer une fois encore mes raisons de l'appuyer.

En fait, le très honorable député de Prince Albert nous a dit lui-même pourquoi ce bill a de la valeur. En définissant ce qu'est à son sens la liberté, il a dit—j'espère que ma citation sera exacte, sinon mot pour mot—que «cela veut dire, selon moi, le droit de se tromper et pas de mal faire». Puis-je dire en passant que comme nous tous ici, le très honorable député de Prince Albert fait usage très souvent de son droit de se tromper.

C'est précisément parce que la liberté signifie le droit d'avoir tort et pas celui de mal faire qu'elle constitue la base, du moins à mon avis, du bill à l'étude. Il fait une distinction entre les deux. On a beaucoup parlé à la Chambre d'une tentative pour éliminer la haine et extirper le mal, en légiférant. Personne n'a dit que ce bill avait été élaboré dans ce but. Ceux qui disent que nous, qui sommes en faveur de ce genre de mesure, pensons que la terre deviendra le royaume des cieus dès que cette loi sera adoptée, nous jugent beaucoup plus naïfs que nous ne le sommes.

Aucune loi ne réussira à extirper la haine ou le mal du cœur et de l'esprit des gens. En fait, j'ose affirmer sans vouloir paraître trop pessimiste—qu'aussi longtemps qu'une organisation humaine continuera d'exister, il y aura des préjugés, et que parfois ces préjugés se transformeront en haine dans le cœur de certains. C'est un fait historique et sociologique que dans une société, la majorité se sent mal à l'aise en présence d'une minorité. C'est un fait historique et sociologique que dans une situation donnée, un élément étranger crée un malaise.

A toutes les époques dans la société il y a eu des préjugés et de la haine pour des raisons de religion, de couleur et de race. Il serait presque naïvement impertinent de notre part de croire que nous pourrions un jour mettre fin aux préjugés et à la haine

[M. Lewis.]

ressentis par un groupe à l'encontre d'un autre ou par un individu pour un autre; personne n'essaie de le faire.

Ce que la société est parvenue à réaliser—et le Canada est en tête à cet égard—est de persuader les gens à l'aide de lois visant à limiter la propagation des préjugés et de la haine. C'est, à mon avis, ce très modeste objectif que ce bill cherche à atteindre. Il ne cherche pas à faire disparaître la haine ni les préjugés mais vise, par le pouvoir exécutif et éducatif de la loi, à limiter dans une certaine mesure la propagation de la haine et des préjugés.

Personne n'apprécie plus que moi à la Chambre les sauvegardes assurées par le représentant de Prince-Albert sur le plan des droits civiques. Mais je dois dire que sa définition de la liberté ainsi que la façon—j'allais dire pharisaïque, mais ce serait me montrer injuste à son égard—disons, la façon possessive dont il parle de la liberté ne me convainquent pas. Il a bien voulu indiquer, en quittant la Chambre, qu'il serait de retour au moment de mon discours. Je ne lui en veux pas de ne pas être revenu; je regrette seulement d'avoir à dire cela en son absence.

Les racistes du Sud des États-Unis pensent que la liberté les autorise à mettre les enfants blancs dans certaine écoles et les jeunes Noirs dans d'autres. Voilà ce qu'est pour eux la liberté. Si la loi ne les en empêchait pas, ils auraient recours à cette «liberté» pour séparer les Blancs des Noirs.

Prenons le cas d'un propriétaire en Ontario qui dit parlant de sa propriété: «Ma liberté au sein de cette société me donne le droit de décider si je louerai ma propriété à une personne plutôt qu'à une autre. Je n'ai pas l'intention de la louer à un Juif ou à un Noir. Si vous adoptez une loi qui me force à la louer à un Juif ou un Noir, vous me lésez dans ma liberté. C'est ainsi que parle ce propriétaire de l'ère de l'ignorance.

Le très honorable représentant a parlé longuement de la liberté, puis il s'est félicité de vouloir empêcher Jerry Rubin d'entrer au Canada parce que Rubin voulait y faire des discours que désapprouve le très honorable député. L'histoire de la société abonde en définitions de la liberté, et elles servent à toutes les fins auxquelles on veut les utiliser. Les appels à la liberté sont aussi nombreux, et souvent aussi faux que certaines citations des Écritures, et elles servent à satisfaire et à justifier les actes les plus divers.